

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

L'AN 2024, le 12 NOVEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZETICZAK, Président.
M. DELHAYE, Mme MARICOT et M. MUZART, Administrateurs.

Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZETICZAK
M. LIEZ, Administrateur, à M. GRZETICZAK.

Absent : M. RAMPENBERG, Vice-Président.

Assistés de : M. DOURLIN, Directeur Général.
Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, MM. ROBERT, SIMONNOT et TOMBOIS,
Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques
Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

MARCHE DE TRAITEMENT, DERATISATION ET DESINSECTISATION DES LOGEMENTS ET PARTIES COMMUNES SUR LE PATRIMOINE DE L'OPH DE L'AISNE ET DEPIGEONNAGE

Compte tenu de la prolifération des rongeurs et insectes dans les parties communes et logements du patrimoine, il est indispensable de conclure un marché de service comprenant le traitement, la dératisation, la désinsectisation et le dépiageonnage.

Il est donc nécessaire de mettre ces prestations en concurrence, en appel d'offres ouvert.

Ce marché sera alloué comme suit :

- 1 lot unique – Patrimoine de l'OPH de l'Aisne (Agences Champagne, Montreuil (y compris Opal'Etudes), Tergnier, Hirson, Ile de France, Presles, Saint-Crépin et SUD)

Le marché serait conclu pour une durée d'un (1) an, tacitement reconductible trois (3) fois soit pour une durée totale maximum de quatre (4) ans à compter de la date indiquée dans la notification à l'entreprise.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tous actes relatifs à la bonne exécution de ce marché.

Le montant du marché serait de 800 000 HT.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

